



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Entreprises et stratégies de marché »**

Réunion du 25 mars 2021

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête statistique mensuelle sur les échanges de
biens intra-UE**

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête statistique mensuelle sur les échanges de biens intra-UE
-----------------------	--

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative européenne, dépendante d'un règlement européen (obligatoire)
Contenu du questionnaire	Partiellement défini par un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Entreprise
Champ statistique couvert	<p>Aux échanges de marchandises au sens fiscal, il faut ajouter les biens impliqués dans les activités de construction intra-UE, les échanges de marchandises pour ouvraison et quelques autres échanges donnant lieu à des procédures fiscales TVA spécifiques.</p> <p>Le règlement 2020/1197 précise que les unités déclarantes à l'exportation sont les personnes assujetties à la TVA parties prenantes à un échange intra-UE de marchandises entre assujettis, tel que défini dans la directive TVA 2006/112/CE. Il faut noter que parmi les redevables de l'information statistique figurent des redevables de l'UE non établis en France mais qui peuvent effectuer les acquisitions ou livraisons intra-UE en vertu des dispositions fiscales TVA. En pratique, les redevables de l'information sont des sociétés, établies ou non, ayant leur siège en France ou non.</p>
Champ géographique	L'enquête ne couvre que la France métropolitaine, les DOMs étant, en vertu d'une dérogation, en dehors du territoire fiscal TVA de l'UE.

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Enquête statistique mensuelle sur les échanges de biens intra-UE
URL de consultation du questionnaire	voir la version actuelle à https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_10838.do
Objectifs	Il s'agit de collecter mensuellement à l'exportation intra-UE de biens des informations sur les flux de marchandises afin de les utiliser nationalement pour produire les statistiques françaises

	<p>d'exportation. Ces informations élémentaires doivent être mises à disposition des autres Etats membres qui peuvent les utiliser pour la production de leurs statistiques d'importation intra-UE .</p> <p>Il s'agit de collecter mensuellement à l'importation intra-UE de biens des informations sur les flux de marchandises afin de les utiliser nationalement pour produire les statistiques françaises d'importation.</p>
Thèmes du (ou des) questionnaires	<p>L'enquête collecte pour chaque type de marchandise élémentaire (au sens de la nomenclature combinée) échangée dans le mois : le sens du flux, sa valeur, sa quantité, le pays partenaire, le mode de transport à la frontière, le département (français) concerné par l'échange, la nature économique de la transaction.</p> <p>Pour les exportations, l'enquête collecte l'identifiant TVA du destinataire de la marchandise, ainsi que le pays d'origine (la marchandise exportée peut ne pas avoir été produite en France).</p> <p>Un niveau subdivisé de la marchandise est collecté, permettant notamment d'identifier les flux de matériel militaire, les flux de vin français distinguant les AOC, certains produits d'intérêt économique particulier, etc.</p>
Historique	<p>Il s'agit de la transformation de l'enquête statistique Intrastat, intégrée jusqu'ici à la déclaration d'échanges de biens (DEB), suite à la mise en oeuvre du règlement European Business Statistics (EBS) qui abroge le règlement Intrastat.</p>
Faits marquants précédentes éditions	<p>Cette enquête prend le relais de l'enquête Intrastat qui existe depuis 1993, date à laquelle en raison de la création du marché unique européen elle a remplacé la formalité douanière pour les flux de marchandises intra-UE. Elle est organisée comme un recensement tronqué, les entreprises dont les échanges totaux annuels sont inférieurs à 460 k€ étant exemptées de formalités statistiques. La collecte est obligatoire et strictement encadrée en vertu du règlement Intrastat.</p> <p>En France, elle était jointe à une formalité fiscale, le dépôt de l'état récapitulatif TVA (à l'expédition seulement). Le rapprochement de ces deux formalités est appelé déclaration d'échanges de biens (DEB).</p> <p>C'est une loi de mise en oeuvre des dispositions de la Communauté européenne qui a défini les dispositions françaises de mise en oeuvre de ces obligations, y compris les dispositions statistiques.</p>
Concertation	<p>Un rapport sera présenté à la Commission Entreprises et</p>

	Stratégies de marché en 2024 pour l'informer du potentiel d'intégration des données miroirs dans la production nationale des statistiques intra-UE.
Origine de la demande	<p>Le règlement européen requiert toutes ces variables à l'exportation intra-UE, sauf le mode de transport, le département concerné par l'échange et le niveau détaillé français de la marchandise (nomenclature générale de produits-NGP). Le règlement exigeant des statistiques de qualité à l'exportation et à l'importation, il impose aussi la collecte des importations lorsque l'utilisation des données échangées avec les autres Etats membres ne permet pas d'assurer une qualité suffisante.</p> <p>Pour les produits détaillés, cela correspond principalement à une demande de certaines organisations professionnelles françaises. En ce qui concerne les informations relatives au département français concerné, on constate un intérêt fort parmi les instances consulaires ou régionales ou parmi les acteurs d'aide à l'exportation.</p>
Place dans un dispositif statistique	<p>Cette enquête fait partie d'un système statistique composite et intégré qui utilise les données issues du dédouanement pour suivre les flux extra-UE et utilise une enquête complémentaire sur ces données pour les valider. L'ensemble donne lieu à production et diffusion de statistiques intégrées qui ne différencient pas le mode de collecte de l'information.</p> <p>L'enquête utilisera pour détecter la non-réponse ou des montants atypiques deux sources administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'état récapitulatif TVA - les variables de la déclaration CA3 relatives à la TVA intra-UE. <p>Pour l'évaluation de la partie exemptée de collecte, on utilisera l'état récapitulatif à l'exportation intra-UE et les acquisitions intra-UE figurant sur la déclaration CA3.</p> <p>A terme, on pourra utiliser les données statistiques miroirs. Des informations complémentaires peuvent être requises pour les biens dits spécifiques (bateaux, aéronefs, produits de la mer, véhicules spatiaux, gaz naturel, énergie électrique) pour l'allocation du pays partenaire.</p>
Extensions géographiques	L'information géographique est obtenue par l'insertion de la variable « département de destination effective » à l'importation intra-UE ou « département d'expédition initiale » à l'exportation intra-UE.

Utilisateurs	<p>ministères de l'Economie et des Comptes publics, secrétariat d'état au Commerce extérieur et leurs services établissements publics d'aide aux entreprises médias Insee (comptabilité nationale) et Banque de France (direction de la balance des paiements) Commission européenne (DG Trade via Eurostat) instances professionnelles services économiques des régions instances consulaires certaines entreprises</p>
--------------	--

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Mensuelle
Période de collecte	A compter de février 2022, en référence aux transactions du mois de janvier 2022
Mode de collecte	<p>Télé-déclaration (papier dans des cas très limités). La collecte serait conjointe avec celle de l'Etat récapitulatif TVA.</p> <p>La collecte statistique de cette enquête sera articulée avec la déclaration de l'état récapitulatif fiscal à l'exportation intra-UE selon des modalités en cours de négociation avec la DGFIP. L'objectif de cette articulation est de ne pas augmenter la charge déclarative des entreprises par rapport à la DEB actuelle - toutes choses égales par ailleurs (c'est à dire à variables collectées comparables).</p>
Comitologie	Cette enquête existe depuis 1993. Elle était complètement définie au niveau européen. Elle sera placée dans cette continuité tant que les données échangées avec les autres Etats membres n'ouvriront pas des perspectives de substitution compatibles avec une qualité suffisante.
Contraintes pour l'enquête	Ce temps de réponse n'a pas été estimé jusqu'ici. Le changement de base juridique ne devrait pas influencer sur la charge statistique. Le seul élément nouveau à collecter est la pays d'origine à l'expédition intra-UE.
Coût de l'enquête	On dispose à ce jour d'une mesure des coûts globaux, correspondant à la fois aux statistiques intra-UE et aux statistiques extra-UE. En supposant que les coûts se répartissent à part égale, les coûts estimés pour l'enquête actuelle sont approximativement

	de 50 ETP (dont 20 A, 15 B, 15 C). Les coûts informatiques sont de 5 ETP A.
Organisme collecteur	DGDDI : pôle statistique de la DNSCE, Centre Interrégional de Saisie des Données (CISD) de l'Île de France et CISD des Hauts de France
Plan de sondage	Il s'agit d'un recensement tronqué. Les seuils d'exonération seront fixés au niveau actuel (460k€ d'échanges annuels par flux).
Taille de l'échantillon	67000

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	Service Statistique Ministériel du Commerce Extérieur
Autres services producteurs	
Partenariat	
Date prévisionnelle de la première publication	10 mars 2022